Juillet 2011
Version n°1

GALGEC

Gestion des Accueils de Loisirs, Garderies Et Cantines

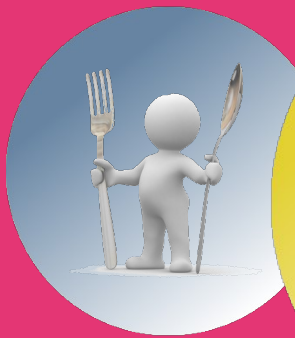

ASSOCIATION DES MAIRES DE MAINE-ET-LOIRE

AMF 53 ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE

SARTHE ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS

44 ASSOCIATION FÉDÉRATIVE DÉPARTEMENTALE DES MAIRES DE LOIRE-ATLANTIQUE

GALGEC
Gestion des Accueils de
Loisirs, Garderies Et Cantines

Présentation de GALGEC

Dispositif innovant et mutualisé dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication depuis 2005, Internet et Commande Publique est au service des communes et communautés de communes de la Mayenne, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique et de la Sarthe.

Au cœur de nos valeurs : la solidarité et la coopération entre collectivités pour que n'apparaissent pas de nouvelles fractures numériques entre petites et grandes collectivités : mieux gérer le denier public par la mutualisation de nos investissements.

Le contexte économique qui pèse fortement sur nos collectivités, ne doit pas nous empêcher de faire évoluer notre organisation.

Aussi, en partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales de la Mayenne et de la Direction Départementale des Finances Publiques, nous avons choisi de développer un logiciel de gestion de la cantine, des accueils périscolaires et de loisirs. En effet, GALGEC a pour objectif d'alléger et de simplifier au maximum les tâches administratives, souvent fastidieuses pour les agents. Par là-même, ce sont des économies de temps et de papier à envisager…

C'est donc avec plaisir que je vous présente cet outil et vous informe que les équipes d'Internet et Commande Publique et de l'Association des Maires, Adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne se tiennent à votre entière disposition pour toute demande d'information.

Norbert BOUVET
Président ICP
Président de l'Association des Maires et Adjoints de Mayenne
Maire de VILLIERS-CHARLEMAGNE

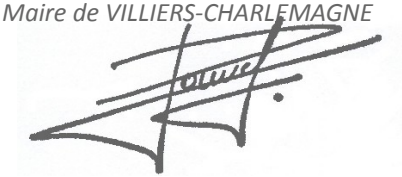

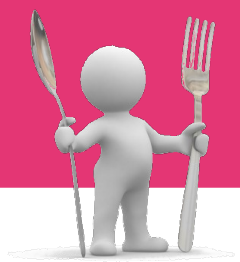

Un outil simple et très accessible : de gestion des activités

- Prise en main facile
- Pointage en temps réel des activités consommées par les enfants.
- Transfert des informations dans le logiciel : pas de ressaisie, les risques d'erreurs sont évités
- Plusieurs activités sont prises en charge par GALGEC:
  - Restauration scolaire,
  - Garderie périscolaire non déclarée ALSH
  - Accueil de Loisirs sans Hébergement Périscolaires (accueil du matin et du soir avant et après la classe)
- Une seule saisie des informations concernant l'enfant suffit (base unique), pour toutes les activités
- **Consultation en direct des présents, à partir d'un autre poste, via une connexion sécurisée**

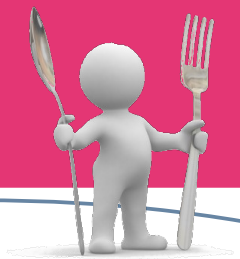

Gestion des fiches familles et enfants à partir d'une base unique

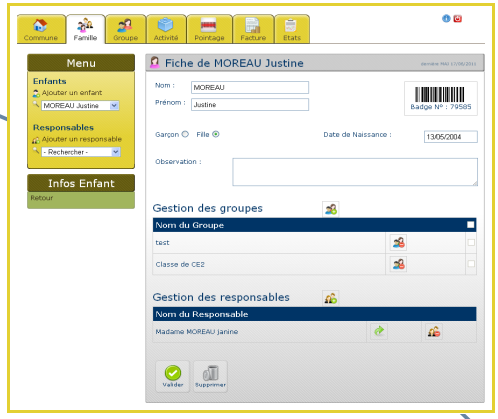

- La fiche famille : en 1 clic, vous accédez aux informations les plus importantes concernant l'environnement de l'enfant :
  - Coordonnées complètes des parents,
  - Situation du ou des parents
  - Régime de sécurité sociale (CAF, MSA...)
- La fiche enfant : vous visualisez instantanément les informations personnelles concernant l'enfant :
  - Coordonnées,
  - Date de naissance,
  - Le nom du ou des représentants légaux de l'enfant : à cet égard, GALGEC est adapté aux différentes situations familiales (séparations, divorces, garde alternée…)
- **Toutes ces informations sont conservées d'une année sur l'autre**

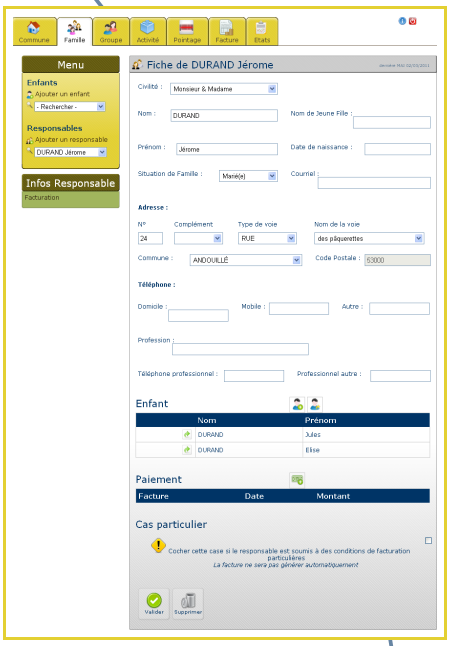

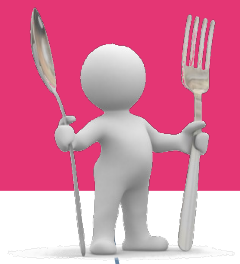

Pointages automatiques et faciles

- Pointage par activité :
  - Restauration scolaire,
  - Garderie périscolaire non déclarée ALSH
  - Accueil de Loisirs sans Hébergement périscolaires (accueil du matin et du soir avant et après la classe).
- Pointage à la présence, à la durée, par tranche horaire, selon l'activité
- Plusieurs possibilités de pointage (choix de la collectivité) : soit, au début de l'activité, l'enfant pointe directement avec son badge ; soit, l'agent pointe la présence de l'enfant directement à partir de la liste des enfants, à l'aide de la douchette
- Sauvegarde quotidienne
- Visualisation des listings des pointages, permettant de constater d'éventuelles absences
- **Recherche rapide d'un enfant : GALGEC dispose d'un moteur de recherche permettant de rechercher rapidement les informations liées à l'enfant, en tapant simplement le nom de celui-ci**

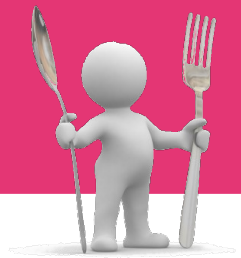

Une gestion simple des tarifications

- Paramétrage des tarifs :
  - En fonction de l'activité : journées, ½ journées, par tranche horaire
  - Commune (ex : résident hors commune ou commune)
  - En fonction des ressources familiales
- Création des tarifs : vous pouvez créer un nombre illimité de tarifs, en fonction des paramètres enregistrés.
- Tarification au réel : dans le souci de répondre précisément aux attentes de la CAF, GALGEC vous permet de proposer aux familles une tarification au plus juste en prenant en compte, les ressources familiales

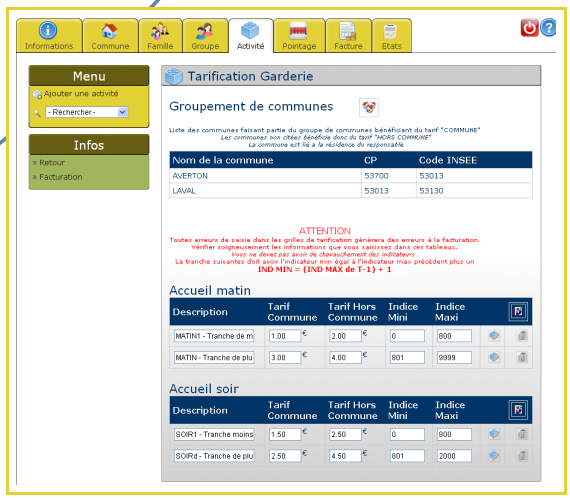

Facturation

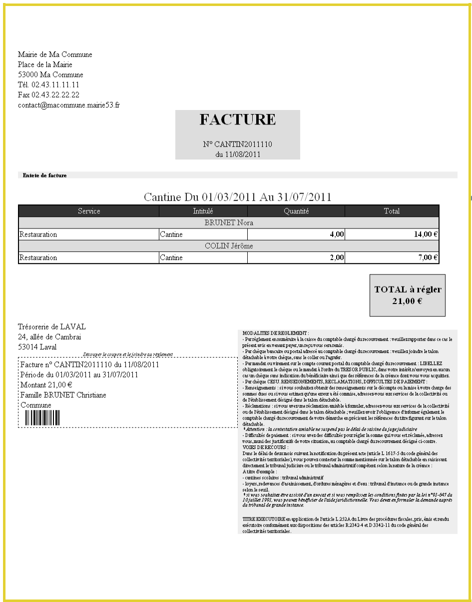

Mairie de Ma Commune
Place de la Mairie
53000 Ma Commune
Tél. 02.43.11.11.11
Fax 02.43.22.22.22
contact@macommune.mairie53.fr

FACTURE

N° CANTIN2011110
du 11/08/2011

Entete de facture

Cantine Du 01/03/2011 Au 31/07/2011

Service	Intitulé	Quantité	Total
BRUNET Nora			
Restauration	Cantine	4,00	14,00 €
COLIN Jérôme			
Restauration	Cantine	2,00	7,00 €

TOTAL à régler
21,00 €

Trésorerie de LAVAL
24, allée de Cambrai
53014 Laval

Découper le coupon et le joindre au règlement

Facture n° CANTIN2011110 du 11/08/2011
Période du 01/03/2011 au 31/07/2011
Montant 21,00 €
Famille BRUNET Christiane
Commune

MODALITES DE REGLEMENT :
- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ou l'agrafer.
- Par mandat ou virement sur le compte courant postal du comptable chargé du recouvrement : LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.
- Par chèque CESU. RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :
- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné dans le talon détachable.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné dans le talon détachable ; veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant sur le talon détachable.
**Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire*
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-contre.
VOIES DE RECOURS :
Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée sur le talon détachable en saisissant directement le tribunal judiciare ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance :
A titre d'exemple :
- cantines scolaires : tribunal administratif
- loyers, redevances d'assainissement, d'ordures ménagères et d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le seuil.
** si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.*

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L 252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et D 3342-11 du code général des collectivités territoriales.

- Facture détaillée et personnalisable : insertion des coordonnées et du logo de la collectivité…
- Les factures sont éditées par activités
- En 1 clic, l'ensemble des factures générées sont imprimées
- **Toutes les factures sont archivées et rééditables**

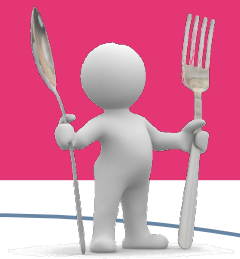

Des éditions à chaque étape du traitement

- Éditions des états CAF et MSA par trimestre et à l'année
- Exportations sous format de tableur des fiches enfants et parents
- Éditions des états de présence
  - quotidiennes
  - mensuelles
- Gestions des incohérences de pointage
- Accès direct à l'édition d'étiquette Code barre

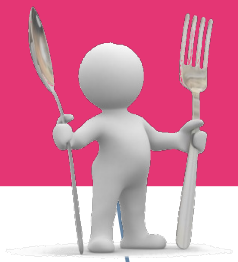

Un outil pour faciliter le travail des agents municipaux

- Du point de vue de la collectivité, l'informatisation permet de faciliter la gestion de la cantine, des accueils périscolaires et de loisirs.

  Souvent, les agents pointaient sur papier la présence des enfants au centre de restaurant scolaire, puis tout était saisi sous Excel, soit des listes entières d'enfants en maternelle et primaire…

- Pour cela, GALGEC a pour objectif d'alléger et de simplifier au maximum les tâches administratives, souvent fastidieuses pour les agents. Par là-même, ce sont des économies de temps

- Cet outil s'avère très accessible aux agents municipaux qui ne seraient pas familiarisés avec l'informatique dans leur contexte professionnel

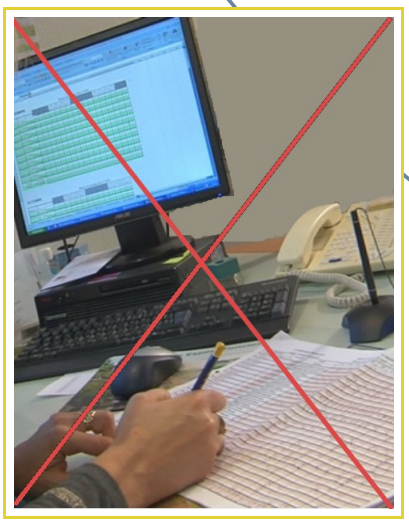

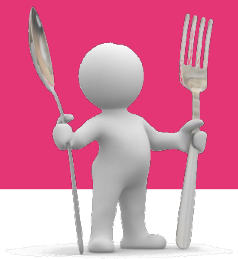

Un outil mutualisé

Tarifs

Adhésion GALGEC

Strate de population	*Tarif annuel*
Jusqu'à 1 000	300 €
1 001 à 2 500	450 €
Plus de 2 500	600 €

Paramétrages, formations et maintenance assurés par l'association Internet & Commande Publique

Commande de Badges

Plusieurs possibilités de pointage, soit :

- au début de l'activité, l'enfant pointe directement avec son badge
- l'agent pointe la présence de l'enfant, à l'aide de la douchette

Nombre de badges x 0,70 € TTC*

**frais d'impression & d'envoi inclus*

Internet & Commande Publique
Maison du tourisme
84 avenue Robert Buron
BP 0325
53003 LAVAL Cedex

Disponible du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Franck GASSEAU
: 06 46 77 70 38
: franck.gasseau@icp.asso.fr

Yoann LEDON
: 06 24 21 23 03
: yoann.ledon@icp.asso.fr

Association des maires, adjoints & présidents de communautés de la Mayenne
84 av. Robert Buron
BP 0325
53003 LAVAL Cedex
☎ : 02.43.59.09.00
🖷 : 02.43.59.29.41

Association des maires de Maine-et-Loire
9 rue du Clon
49000 ANGERS
☎ : 02 41 81 48 17
🖷 : 02 41 87 01 76

Association des Maires et Adjoints de la Sarthe
Hôtel des Communes
3 rue Paul Beldant
72000 LE MANS
☎ : 02 43 24 31 01
🖷 : 02 43 24 16 22

Association Fédérative Départementale des Maires de Loire-Atlantique
8 rue Jean Rouxel
44700 ORVAULT
☎ : 02 40 35 22 88
🖷 : 02 51 82 38 80

Avec la participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne